



## Communiqué

Exploitation de l'aéroport de la Blécherette

### **La Ville de Lausanne présente les résultats des évaluations d'impacts économiques et sur la santé**

**Début 2022, la Municipalité commandait deux études afin d'estimer les impacts, économiques et sur la santé, liés à l'exploitation de l'aéroport de la Blécherette. Les résultats des études sont désormais connus et partagés avec les parties prenantes, à savoir la société exploitant l'aéroport et l'association de défense des riverains de la Blécherette. Dans l'immédiat, la Municipalité prend acte des résultats des études qui lui permettront de tirer des enseignements utiles sur la situation actuelle ainsi que sur les différents scénarios prospectifs. Leur mise en perspective, tenant compte du cadre légal ayant fait l'objet d'un avis de droit, éclairera les différentes options qui s'offrent pour le futur de ce site, apportera des réponses aux demandes issues de postulats du Conseil communal et nourrira la négociation d'un nouveau protocole d'accord.**

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Lausanne s'engage à réduire les nuisances issues du trafic aérien en concertation avec les différentes entités concernées. Ainsi, des séances régulières ont lieu depuis 2016 entre l'Office fédéral de l'aviation civile, le Canton, la Ville, la population riveraine et les exploitants de l'aéroport. Dans le but de conserver une bonne qualité de vie pour les habitantes et habitants des quartiers actuels et futurs, la Ville de Lausanne a souhaité aller au-delà du cadre légal, en incitant la société exploitante à diminuer les nuisances pour les quartiers riverains. Cette volonté s'est concrétisée par la signature, le 2 octobre 2018, d'un protocole d'accord engageant l'Aéroport de la région lausannoise La Blécherette SA (ARLB SA) et la Ville de Lausanne pour une durée de cinq ans.

En parallèle, des études ont été commandées afin de faire le point sur la situation actuelle et future, en matière de santé pour la population riveraine (menées par l'Université de Genève) et de retombées économiques de l'aéroport sur l'économie régionale (menées par l'Haute école de gestion ARC et l'Université de Neuchâtel). Désormais, ces études ont rendu leurs résultats et ont été partagées avec les parties prenantes que sont l'ARLB SA et l'association de défense des riverains (ADRB). Les différentes conclusions permettront également de répondre dans les prochains mois aux demandes issues de postulats émanant du Conseil communal.

### **Une qualité de vie à préserver malgré des impacts relatifs sur la santé**

L'évaluation d'impact sur la santé conclut qu'il n'est pas possible d'attribuer des cas de maladies ou de décès aux nuisances sonores diurnes générées par l'activité aéroportuaire. Néanmoins, ces nuisances sont à l'origine d'une gêne auditive, parfois marquée dans certains périmètres, qui péjore la qualité de vie et est susceptible, sur le long terme, de se traduire en des problèmes de santé plus marqués. La Commune de Lausanne, soucieuse de préserver le bien-être des riveraines et riverains, ne sous-estime donc pas ces effets sur le bien-être, d'autant plus qu'ils peuvent se cumuler à des nuisances sonores du trafic routier qui péjore la qualité de vie d'un nombre sensible de personnes.



## Un aéroport à vocation régionale

L'étude relève qu'en raison de son profil, l'aéroport apporte un service important en matière de formation de pilotes professionnels (400 pilotes professionnels formés en moyenne par année), bien avant l'aviation « plaisir » (60 pilotes amateurs formés par an). En outre, l'aéroport assume également un rôle de service public grâce à la présence des activités de sauvetage de la REGA (1000 missions de sauvetage/an). Avec 120 employés, il s'agit bien d'un aéroport à vocation régionale qui offre un avantage concurrentiel à Lausanne mais qui n'a pas de rôle essentiel pour le tissu économique lausannois, au contraire de Genève-Aéroport par exemple. Marquées par des fuites importantes hors canton, les retombées économiques annuelles s'élèvent à CHF 20 millions à l'échelle du canton de Vaud. Le 75% est généré par l'activité de l'aéroport alors que le reste résulte des dépenses du personnel.

## Un cadre légal contraignant

En complément, afin de mieux comprendre les enjeux en termes juridiques, un avis de droit a été commandé au Professeur Jean-Baptiste Zufferey, de l'Université de Fribourg. Le document permet de préciser les possibilités concernant la modification du Droit de superficie (DDP) et ses incidences. Cette note conclut ainsi que si la superficiante (Commune de Lausanne) souhaite modifier le contenu d'une clause de l'acte constitutif du droit de superficie du 7 mars 2011, elle devra obtenir le consentement de la superficiaire (Aéroport de la Région Lausannoise La Blécherette SA, voire de la sous-superficière (REGA). Aucune modification ne peut être faite de façon univoque.

## Un nouveau protocole avec des ambitions fortes

« Au vu des dispositions juridiques encadrant le DDP et de l'absence de prérogatives en regard du droit civil, la Commune de Lausanne propose d'agir là où elle a une réelle marge de manœuvre pour accompagner l'ARLB SA dans une démarche de réduction des nuisances de l'activité de l'aéroport et une préservation de la qualité de vie de la population riveraine. Ainsi, le protocole d'accord actuel arrivant à son terme, la Ville souhaite pouvoir négocier un nouveau protocole avec des ambitions fortes, des objectifs précis et chiffrables dans tous les domaines où cela est possible », annonce Natacha Litzistorf, conseillère municipale en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture. Le renouvellement du protocole d'accord représentant une réelle opportunité d'adapter certaines mesures ou d'en ajouter pour couvrir les points clefs de la réduction des impacts négatifs, la Municipalité souhaite une entrée en vigueur fin 2023-début 2024. En parallèle, elle entend élargir le cercle d'acteurs concernés, en s'approchant notamment d'autres groupements représentants de la société civile en activité du côté des Plaines-du-Loup.

### Éléments de contexte

L'aéroport régional de la Blécherette est le premier aérodrome construit en Suisse et l'un des cinq aéroports régionaux mixtes en Suisse. Il est exploité par l'Aéroport de la région lausannoise La Blécherette S.A. (ARLB) depuis 1993, en vertu d'une concession fédérale en force jusqu'en 2037 et d'un droit de superficie (DDP) valable jusqu'au printemps 2069. L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) représente l'autorité de surveillance, garante d'un fonctionnement de cet aéroport qui répond notamment aux contraintes légales environnementales et sécuritaires actuelles. L'aéroport de la Blécherette est défini comme un aéroport pour vols d'affaires, de tourisme, de travail, de formation et sportif. Il a un rôle important notamment en termes d'instruction et de perfectionnement aéronautique.

La Municipalité de Lausanne

Annexes :

- Etudes et avis de droit

Renseignements complémentaires :

- Natacha Litzistorf, conseillère municipale, direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85

Lausanne, le 20 juin 2023